

ENVIRONNEMENT. Le projet d'éoliennes en mer au large de Courseulles en péril ?

Par un amendement, le gouvernement pourrait mettre en péril les trois projets normands d'éoliennes marines dont celui de 75 éoliennes au large de Courseulles-sur-Mer.

Cet amendement au Sénat, déposé par le gouvernement le 8 mars dernier, aurait pu presque passer inaperçu. Et pourtant, ce dernier était de taille : il pourrait faire annuler les trois projets de parcs éoliens offshore normands dont celui de Courseulles-sur-Mer avec ses 75 éoliennes.

L'amendement au projet de loi pour un « État au service d'une société de confiance » proposait la possibilité de renégocier les conditions d'attributions et le cahier des charges de six projets éoliens offshore, à Courseulles-sur-Mer, Fécamp, au Tréport, mais aussi à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), au large de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et entre l'île d'Yeu et Noirmoutier (Vendée).

« En 2011 et 2013, l'État a lancé deux procédures de mise en concurrence pour désigner des candidats pour construire et exploiter six installations d'éoliennes en mer, peut-on lire dans le texte de l'amendement. À ce jour, aucun contrat d'obligation d'achat n'a été signé et aucune de ces installations n'est construite. Le tarif accordé à ces installations est très élevé et ne correspond plus aux prix actuels de l'éolien en mer, entraînant des rémunérations excessives pour les candidats retenus ».

200 millions d'euros investis en Normandie

L'amendement précise que « si la renégociation des contrats n'était pas possible, une des options pourrait être de mettre fin à ces projets ».

Cette petite « bombe législative » a fait bondir

les parties prenantes de ces projets. La Région Normandie a déjà investi près de 200 millions d'euros dans les trois projets normands. « Cela correspond à 750 emplois au Havre et 550 à Cherbourg-en-Cotentin », assure Hubert Dejéan de la Baie, le vice-président en charge de l'environnement, mer, littoral et énergie.

Cependant, l'élu régional reconnaît que les tarifs de rachat de l'électricité produite par l'éolien en mer sont élevés par rapport au marché actuel et qu'il y a eu des « avancées technologiques dans le secteur » depuis le lancement des projets.

« Il faut reconnaître qu'on est très mauvais en France, déplore-t-il. On parle de ces projets depuis dix ans et rien n'est encore fait ! Le marché a eu le temps d'évoluer depuis les premiers appels d'offres ! »

Lundi, Hervé Morin, président de la Région Normandie, avait écrit sa colère dans une lettre commune adressée au Premier ministre, avec les présidents des Régions Bretagne et Pays de la Loire. Ils avaient sollicité « une réunion d'urgence » pour exposer leurs « craintes qui pèsent quant à l'avenir de cette filière stratégique ».

Incompréhension à Arromanches

De son côté, le maire d'Arromanches, Patrick Jardin, comprend que « le Gouvernement puisse vouloir rediscuter du coût de l'énergie » mais il s'inquiète pour les entreprises qui se sont déjà investies depuis quatre ans sur les projets d'éoliennes offshore. « Les pales qui vont sortir des usines du Havre et de Cherbourg, on en fait

quoi ?, questionne-t-il. On fait marche arrière à quelques mois des premières installations dans le Calvados, c'est quand même un peu raide pour les entreprises ».

Pour l'édile, le Gouvernement s'expose à de fortes indemnités des entreprises en cas d'annulation des projets, mais aussi auprès des collectivités locales. « Les communes se sont engagées dans ces projets avec des contreparties financières intéressantes. Si les contrats sont rediscutés, il y aura forcément des perdants. Nous pourrions nous aussi être impactés. »

Les opposants crient victoire

Hervé Texier, le président de l'association d'opposants Belle Environnement Normandie, est « heureux que l'exécutif se soit rendu compte de ce scandale financier que l'on dénonce depuis de nombreuses années. » Pour ces opposants, l'aspect économique n'est pas leur seul argument, ils ont des craintes quant à la biodiversité mais aussi pour la filière pêche normande.

Amendement rejeté mais pas mort

Mercredi soir, le Sénat a rejeté en majorité l'amendement controversé du gouvernement. Cependant, le texte n'a pas fini de vivre et l'amendement n'est pas mort. Le projet de loi va être examiné en commission mixte paritaire. Il n'y aura pas de deuxième lecture car le gouvernement a engagé une procédure accélérée.

En commission mixte paritaire, députés et sénateurs examineront les articles et pourront adopter

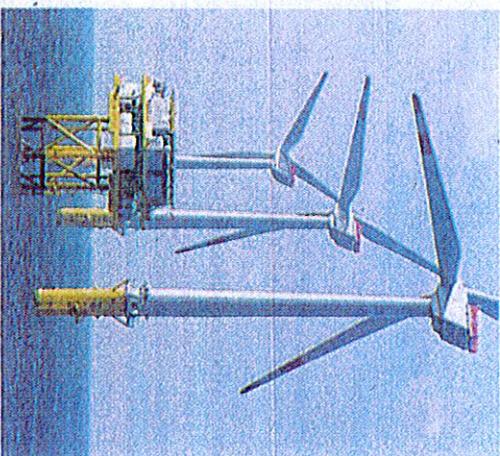


Photo d'illustration. @Wilmeida Commons

les rédactions qu'ils souhaitent, y compris en reprenant en tout ou en partie le texte de l'amendement « mais cela suppose qu'ils s'accordent sur la question », précise le service communication du Sénat.

Si la commission mixte paritaire ne parvenait pas à un accord global, le Gouvernement pourrait décider de la tenue d'une nouvelle lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat puis de donner le dernier mot à l'Assemblée nationale. L'amendement en question pourrait encore être adopté dans ce cadre.

Manon Loubet,
76actu